



Puis-je payer petites sommes mensuelles amende pénale ?

Par quefaire

Bonjour à tous.

J'ai été condamné pour diffamation publique exercée sur les réseaux sociaux, envers un élu local, à 3000 €. C'est à lui que je dois lui honorer mon paiement.

Je voudrai savoir si j'ai droit de payer une toute petite somme chaque mois (Exemple : 40 € par mois), de ma propre initiative, évidemment sans le moindre oubli, jusqu'à atteindre les 3000 €, et sans pénalité ?

En effet, je ne refuse pas de payer, mais je me demande s'il y a une loi qui m'oblige à payer un minimum obligatoire puisque je ne refuse pas de payer ?

Avec ma pension d'invalidité et mon allocation adulte handicapé, il m'est impossible de lui verser grand chose chaque mois ... Mais je ne refuse pas de payer je le répète.

Y a t'il un délai décrété par la loi pour verser la totalité d'une somme suite à une condamnation financière pénale ?

Merci par avance.